

Archives nationales

REPERTOIRE : 20070124

MINISTERE : AGRICULTURE ET PECHE  
DIRECTION : PECHE MARITIMES ETAQUACULTURE  
SOUS-DIRECTION: PECHE MARITIMES  
BUREAU : RESSOURCE, REGLEMENTATION ET AFFAIRES INTERNATIONALES

**SOMMAIRE :**

Dossiers relatifs au Fonds d'intervention et d'organisation des marchés des produits de la pêche maritime et des cultures marines (FIOM) et à l'Office national interprofessionnel des produits de la mer et de l'aquaculture (OFIMER), 1996-2004

**Art. 1-9 :** conseils de direction, 1997-2004

**Art. 10 :** Fonds d'intervention et d'organisation des marchés des produits de la pêche maritime et des cultures marines (FIOM)  
1997-2001

**Art. 11-13 :** commissions techniques du FIOM et de l'OFIMER 1996-2001

**Art. 14 :** taxes parafiscales, 1998-2002

COMMUNICABILITE.....LIBRE  
METRAGE LINEAIRE : 1,5  
NOMBRE D'ARTICLES.....14 (4 DIMAB(S))

## INTRODUCTION

Le fonds coté 20070124 est issu des archives du bureau de l'économie des pêches. Il est composé des archives relatives au Fonds d'Intervention et d'Organisation des Marchés des produits de la pêche maritime et des cultures marines (FIOM) et à l'office national interprofessionnel des produits de la mer et de l'aquaculture (OFIMER).

Il comporte 14 articles qui représentent 1,2 ml et couvrent la période 1996 à 2004.

Ce bureau, qui fait partie de la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture du ministère de l'Agriculture et de la pêche, exerce la tutelle sur le Fonds d'Intervention et d'Organisation des Marchés des produits de la pêche maritime et des cultures marines (FIOM) auquel a succédé en 1999 l'Office national Interprofessionnel des produits de la mer et de l'aquaculture (OFIMER).

Suite à la fusion des bureaux "produits de la mer" et "entreprises et structures", un nouveau bureau appelé "économie des pêches" a été créé par un arrêté du ministre de l'Agriculture du 26 avril 2005, relatif à l'organisation des services de la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture ; la nomenclature N1 des bureaux de la DPMA est ainsi devenue obsolète et demande à être mise à jour.

Aucun document, hormis les doubles, n'a été éliminé. Le plan de classement choisi s'articule en quatre parties :

- les conseils de direction du FIOM et de l'OFIMER
- le FIOM : fonctionnement et fonds de garantie
- les commissions techniques du FIOM et de l'OFIMER
- les taxes parafiscales destinées au FIOM et à l'OFIMER

Ce fonds est destiné à être conservé intégralement et à être complété par les versements à venir concernant ces mêmes sujets.

## Le FIOM

Le FIOM, créé par le décret n° 83-1031 du 1 décembre 1983, était un établissement public à caractère industriel et commercial, correspondant du fonds européen d'orientation et de garanties agricoles (FEOGA). Son rôle était de contribuer à améliorer et à régulariser les marchés des produits de la mer.

## L'OFIMER<sup>1</sup>

L'OFIMER, issu de la loi d'orientation sur la pêche et les cultures marines, a remplacé le FIOM le 1 janvier 1999. C'est un établissement public à caractère industriel et commercial,

---

<sup>1</sup> Pour plus d'informations, on pourra se reporter au site internet de l'OFIMER : [www.ofimer.fr](http://www.ofimer.fr) (consulté le 3 janvier 2007).

## Archives nationales

sous tutelle des ministres chargés de la pêche et du budget.

Il est dirigé par un conseil de direction, composé de 42 membres et rassemble les partenaires de la filière à parité entre la production et la distribution. Le président du conseil de direction est nommé par décret du ministre chargé de la pêche sur proposition du conseil et après avis du conseil supérieur d'orientation des politiques halieutique, aquacole et halio-alimentaire. Le conseil de direction émet des avis sur les projets proposés par le directeur de l'office.

Le directeur de l'office est nommé par décret en conseil des ministres sur proposition des ministres chargés de la pêche, de l'économie et du budget. Dans le cadre des politiques publiques définies au plan communautaire et national, il est chargé de mettre en œuvre des programmes d'intervention et d'orientation du marché des produits de la pêche et de l'aquaculture et de développer un esprit de filière.

Les dépenses de l'OFIMER sont assurées par des fonds publics nationaux et communautaires.

Les missions de l'OFIMER sont les suivantes :

- la régulation des marchés (l'OFIMER met notamment en œuvre les crédits du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole – FEOGA – dans le cadre de l'organisation commune des marchés – OCM)
- l'orientation de la filière (dans le but d'améliorer son efficacité économique)
- la connaissance des marchés (grâce au suivi de l'observatoire économique ; bilan de la production française des pêches et de l'aquaculture)
- la communication (promotion des produits de la mer et de l'aquaculture)

**CONSEILS DE DIRECTION**

**20070124/1**

Office national Interprofessionnel des produits de la mer et de l'aquaculture (OFIMER). –  
Conseil de direction, composition : proposition de nomination, correspondance, notes.  
1997-1998

**20070124/2-7**

OFIMER. – Réunions du conseil de direction : ordre du jour, comptes rendus, projets d'avis,  
état prévisionnel des recettes et des dépenses, comptes financiers.  
1999-2004

**art. 2**

1999

**art. 3**

2000

**art. 4**

2001

**art. 5**

2002

**art. 6**

2003

**art. 7**

2004

**20070124/8-9**

OFIMER. – PRE-OFIMER, préparation des conseils de direction : correspondance, projets de  
circulaires, notes.  
1999-2004

**art. 8**

1999-2002

**art. 9**

2003-2004

## **FONDS D'INTERVENTION ET D'ORGANISATION DES MARCHÉS DES PRODUITS DE LA PÊCHE MARITIME ET DES CULTURES MARINES (FIOM)**

### **20070124/10**

Fonctionnement. – Délocalisation du FIOM à Boulogne-sur-mer : correspondance, notes. Transformation du Fonds d'Intervention et d'Organisation des Marchés des Produits de la Pêche maritime et des cultures marines (FIOM) en Office national Interprofessionnel des produits de la mer et de l'aquaculture (OFIMER), implications et conséquences : notes, correspondance. Gestion de la comptabilité : situation des réserves, budget de fonctionnement, correspondance, arrêté fixant les modalités spéciales d'exercice du contrôle économique et financier de l'Etat sur l'OFIMER, décret sur le régime financier et comptable des offices agricoles.  
1998-2001

## **COMMISSIONS TECHNIQUES DU FIOM ET DE L'OFIMER**

### **20070124/11-13**

Réunions : convocations, relevés de conclusions, comptes rendus, correspondance, demandes d'agrément des organisations de producteurs.

1996-2001

#### **art. 11**

1996-1997

#### **art. 12**

1998-1999

#### **art. 13**

2000-2001

## **TAXES PARAFISCALES**

### **20070124/14**

Instauration au profit du FIOM et de l'OFIMER : projet de décret relatif à la prorogation de la perception des taxes parafiscales perçues au profit de divers organismes du secteur agricole, correspondance, notes, arrêtés.

1998-2002